

**Bruxelles, le 6 février 2015
(OR. fr)**

**14832/08
DCL 1**

**EUPM 29
CIVCOM 576
RELEX 814
JAI 577
COSDP 934
COWEB 239
PESC 1356
COPS 377**

DÉCLASSIFICATION

du document: ST 14832/08 RESTREINT

en date du: 28 octobre 2008

Nouveau statut: Public

Objet: Projet d'avis du Civcom sur les orientations possibles pour l'avenir de la mission MPUE en BiH

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE**

Bruxelles, le 28 octobre 2008

14832/08

RESTREINT

**EUPM 29
CIVCOM 576
RELEX 814
JAI 577
COSDP 934
COWEB 239
PESC 1356
COPS 377**

NOTE

Du : Secrétariat
Au : Civcom

Objet : Projet d'avis du Civcom sur les orientations possibles pour l'avenir de la mission
MPUE en BiH

A la suite des discussions au Civcom du 8 octobre, les délégations trouveront ci-après le projet d'avis du Civcom sur les orientations possibles pour l'avenir de la mission MPUE en BiH .

*Projet d'avis du Civcom sur les orientations
possibles pour l'avenir de la mission MPUE en BiH*

1. Lors de sa réunion du 7 octobre, le COPS, a donné mandat au Civcom de rendre un avis sur éléments pertinents du document "Bosnia and Herzégovine: Recommendations on EU support" (doc. 13455/08),
2. Le 8 octobre, le Civcom a procédé à un échange de vues sur le sujet, en présence du Chef de mission Brigadier général Vincenzo Coppola.
3. Le Civcom, lors de sa réunion du [XX], a agréé l'avis ci-après.

CONSIDERATIONS

4. Le Civcom a accueilli favorablement les éléments du document mentionné au paragraphe 1 relatifs à l'action civile de PESD en BiH. Le Civcom a considéré que ces éléments constituent une bonne base pour les réflexions sur l'avenir de la mission civile de PESD, le mandat de la Mission de police de l'UE (MPUE) s'achevant en décembre 2009.
5. Le Civcom a souligné que, dans le contexte actuel, le maintien d'une mission civile de PESD en BiH paraissait nécessaire après 2009.
6. Le Civcom a considéré que celle-ci devrait s'inscrire dans le cadre d'une approche globale qui tienne compte de l'évolution de la présence européenne et internationale en BiH, tout comme de l'évolution de la réforme de la police sur le terrain et des attentes des autorités de BiH.
7. Le CIVCOM a souligné la bonne coopération entre la MPUE et la Commission européenne et a souligné que les synergies devraient être encore accrues dans l'avenir dans le respect des compétences respectives des institutions.
8. Le Civcom a estimé que la mission civile PESD devrait se focaliser en particulier sur le soutien opérationnel à la lutte contre la criminalité organisée et poursuivre une approche ciblée, basée sur l'analyse approfondie de crimes et sur la gestion de la dimension complète

du cycle policier et judiciaire. Dans ce cadre, le Civcom a souligné l'importance de contribuer au développement des relations entre la police et le système judiciaire, et notamment avec les procureurs.

9. Le CivCom a souligné l'importance que la planification de la nouvelle mission civile PESD bénéficie des enseignements tirés et des leçons apprises des activités PESD précédentes.

Recommandations

10. Le Civcom recommande que:
 - a) Les orientations proposées dans les parties pertinentes du document cité au paragraphe 1 soient retenues comme base de réflexion pour l'avenir de l'action de PESD civile en BiH ;
 - b) Le Secrétariat général du Conseil présente, le moment venu, des propositions pour la planification d'une nouvelle mission civile PESD en BiH après 2009. Cette planification devra tenir compte de l'évolution de la présence européenne et internationale, des synergies possibles avec l'action communautaires et des enseignements tirés et des leçons apprises des activités PESD précédentes.
11. Le Civcom invite le COPS à prendre note cet avis et à endosser ses recommandations.